

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Secrétariat général

Décision du 19 janvier 2026 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)

NOR : TECK2601531S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu la fin de fonction de Mme Etienne LERSY-PIOT au sein du CMVRH en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu les courriels du syndicat FO des 13 et 15 janvier 2026 ;

Sur désignations de l'organisation syndicale FO,

Décide :

**TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration spécial, institué auprès du centre ministériel de valorisation des ressources humaines :

- Le président : le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (ou son représentant) ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : Monsieur François BRETON, chef du bureau FORCQ3.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration spécial, créé auprès du centre ministériel de valorisation des ressources humaines, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame BARBE Céline ;

Madame FAGNIEZ Carole ;

Monsieur POITEVIN Stéphane ;

Madame ESTEVEZ Marie-Carmen ;

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur CHENOT Bernard ;

Monsieur LE FLOCH Mikaël ;

Monsieur BIRIEN Jean-Michel.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame MEGUELLATI Sonia ;

Monsieur BLANC Roland ;

Monsieur VAUCHER Pascal ;

Monsieur FOCHEUX Pierre.

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Madame BRETON Virginie ;

Madame COLLET-FENETRIER Véronique ;

Madame GICQUEL Catherine.

TITRE II
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 3

La décision du 22 décembre 2022 portant composition du comité technique du centre ministériel de valorisation des ressources humaines est abrogée.

Article 4

Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 19 janvier 2026

Le Directeur du centre ministériel
de valorisation des ressources humaines

signé

Pierre ROUX